COMPTE-RENDU DE REUNION DE COMITE
REUNION TELEPHONIQUE DU 21/12/2022

Présents :
Mmes Danielle CACARD, Colette DAUDIER, Marie-Hélène DEJEAN, Stéphanie MELZER, Jocelyne SCHOEN, Gérard BERNIER, Michel BONNET et Jean-Louis JACOPS.

Début de réunion : 20H00.

Selon l'ordre du jour :

1 – Validation des derniers comptes-rendus :
Marie-Hélène DEJEAN modifie la rédaction du paragraphe 8 du compte-rendu de la réunion de comité du 20/09/2022, validé lors de la réunion du 21/11/2022 pour une meilleure compréhension du texte. Cette dernière version devra remplacer celle approuvée le 21/11/2022 et être envoyée aux adhérents, avec explications, dans une prochaine Newsletter.
Le compte-rendu de la réunion du 21/11/2022 est approuvé après réécriture du paragraphe 21-B par Stéphanie MELZER.
Colette DAUDIER, réfutant la phrase impliquant son mari, refuse son approbation.

2 - Elaboration du nouveau bulletin d'adhésion qui servira de support pour les diffusions sur les différents sites SCC et CAT ainsi que sur les pages Facebook CAT et courriers divers.

3 – Choix des devis photographiques :
Stéphanie MELZER doit envoyer le cahier des charges à la déléguée du Languedoc-Roussillon Sophie SANTI afin qu'elle contacte M. Richard COLINET pour obtenir son devis.

4 – Feuille d'engagement NE 2023 :
Mme Elodie JACOPS travaille à sa réalisation. Elle attend les tarifs des repas pour la finaliser.
Gérard BERNIER va contacter Sophie SANTI pour obtenir ces informations.

5 – <u>Elections : nouveau devis Géraldine LAVERGNE + devis achat d'une urne</u> :
Sur proposition de Stéphanie MELZER, le comité donne son accord pour l'envoi des professions de foi par mailing. Ce procédé permettrait d'économiser environ 1.000 € sur la facture globale.
Le comité décide de l'achat d'une urne électorale officielle avec compteur + 2 cadenas et clefs différentes. Ce modèle pouvant recevoir 1.200 bulletins de vote est proposé à 249€ HT sur le site JPG, magasin de fournitures bureautiques.

6 – <u>Calendrier épreuves 2023 + diplômes LST</u> :
Le calendrier, en retour de la SCC, va être disponible sur le site du club.
Jocelyne SCHOEN contactera Olivier MASSOT pour réaliser sa parution début janvier ainsi que l'information des nouveaux titres et épreuves décidés en 2022, valides à compter du 01/01/2023.
Les nouveaux règlements des terriers naturels doivent être mis à disposition des délégués sur la G.Suite. Il faudra contacter Marie TILLIARD pour qu'elle modifie le format et la police des textes afin de les imprimer sur des fiches identiques à celles des carnets des juges.
Marie-Hélène DEJEAN va contacter Gérard CACARD et travailler avec lui pour actualiser les fichiers des épreuves d'utilisation 2023.

Le LST étant un titre français, les sigles demandés pour l'obtenir doivent être acquis en France, sauf la VP, autorisée depuis de nombreuses années sur le territoire allemand.
Le stock des diplômes vierges LST et des cartes de SUJET RECOMMANDÉ est presque épuisé.
Il faut en récupérer un exemplaire de chaque et demander à Géraldine LAVERGNE de nous en imprimer un nombre suffisant pour terminer l'année 2023.

7A – <u>Parcours juge d'utilisation Frédéric MAYEUR</u> :
Marie-Hélène DEJEAN a transmis l'ensemble du dossier administratif et la totalité des règlements d'utilisation à Frédéric MAYEUR.
Elle n'a reçu aucune information concernant son parcours. Elle va le contacter.

7B – <u>Candidature juge d'utilisation Philippe THIAVILLE</u> :
Après avoir étudié l'ensemble des sigles obtenus à ce jour par rapport aux pré-requis obligatoires, le comité accepte la candidature de Philippe THIAVILLE.
Il pourra commencer son parcours mais avant de passer l'examen de la CTTCR son deuxième chien devra obtenir le sigle « S ».

7C – <u>Candidature juge de conformité au standard Jérome DESMARCHELIER</u> :
Après étude approfondie de son dossier et des éléments de sa demande, le comité souhaite attendre de voir les qualités suivantes de sa production Teckel avant de se prononcer.

8 – <u>Coupe de France de broussaillage sur petit gibier</u>:
La Coupe de France de broussaillage sur petit gibier se fera, comme les années précédentes, au domaine du Champ Denot, 58250 Lanty, appartenant à M. Patrice RAQUIN.
Le comité décide qu'elle se tiendra le week-end des 7 et 8 octobre 2023.

Colette DAUDIER, chargée de l'organisation pour le Club des Amateurs de Teckels, doit contacter M. RAQUIN pour bloquer ces dates.
Jocelyne SCHOEN contactera Mme Brigitte BELIN, organisatrice précédente, pour faciliter les modalités du dossier.

9 – Revue Teckel : avancement :
Stéphanie MELZER a beaucoup de difficultés à recevoir les informations nécessaires à la conception de la revue.
Prévue pour être distribuée en février 2023, elle aura vraisemblablement du retard.
Elle pense qu'une seule revue annuelle pourra être réalisée.

10 – Concours photo, résultats :
Le choix de Danielle CACARD n'est toujours pas arrivé.

11 – Grille challenge beauté/travail :
Une Newsletter explicative sera adressée aux adhérents fin décembre 2022.
Un fichier Excel à compléter sera disponible avant d'être envoyé à Michel BONNET sur l'adresse :
elevage@teckelclubfrance.com

12 – Livret « Teckel » :
Une réunion a eu lieu le 07/12/2022 avec les membres de la commission.
Le livret est bien avancé, en grande partie par le travail de Françoise LEMOINE et Michel MERCIER.
Les silhouettes « Teckel » pour les accouplements souhaitables, possibles et interdits vont être incorporées ainsi que les dessins et photos pour déterminer la taille.
Des photos sont à choisir pour agrémenter les textes.

13 – Portail SCC : paiement en ligne avec envoi carte de membre :
Le portail SCC qui nous est promis depuis plusieurs mois n'est toujours pas opérationnel pour réaliser les adhésions en ligne avec envoi automatique des cartes d'adhérent.

14 – Auracle :
Jocelyne SCHOEN a été mandatée par le comité lors de la dernière réunion, pour contacter M.LAGET afin de connaître le devenir de la base de données « Auracle ».
M. Jacques DAUDIER a demandé à Jocelyne SCHOEN l'autorisation de travailler à nouveau avec M. LAGET pour rétablir les fonctions élémentaires de la base de données. Elle a donné son accord. Après de multiples ajustements, les essais sont prometteurs car les feuilles généalogiques peuvent être éditées correctement.

15 – Mise à jour site – Audit Gérard BERNIER :
Jocelyne SCHOEN va demander à Marie TILLIARD de faire les modifications et ajustements du site, suite aux remarques révélées dans l'audit.

16 – <u>CGA 2023</u> :
Les convocations ont été envoyées les 30/11/2022 et 08/12/2022.
La nouvelle grille de sélection de la classe travail, préparée par Michel BONNET, est adoptée par le comité.

17 – <u>Centenaire CAT et exposition WUT 2025 en France</u> :
Le règlement de l'exposition mondiale WUT est disponible.
Pour définir les possibilités de l'organisation dans le Haut-Rhin, Jocelyne SCHOEN a contacté une personne de l'Association Canine régionale.

18 – <u>Dérogation Mme AUBE</u> :
La dérogation de saillie demandée par Mme AUBE lui a été envoyée.
Le 08/12/2022 Jocelyne SCHOEN a prévenu la SCC de l'acceptation.

19 – <u>Information hygiène dentaire dans revue</u> :
Le texte concernant l'hygiène dentaire des chiens doit parvenir à Stéphanie MELZER pour l'insérer dans la prochaine revue. Une précision sur le toilettage de la tête des poils durs (vibrisses) sera également rédigée.

20 – <u>Délégation Champagne-Ardennes</u> :
Jocelyne SCHOEN a envoyé un courrier LRAR à l'ancien délégué pour l'informer officiellement de la décision du comité et lui demander de lui renvoyer le chéquier et la carte bancaire de la délégation.
Les départements 10 et 51 intègrent la délégation Ile-de-France, le 52 la Lorraine et le 08 celle du Nord-Picardie.
La délégation Champagne-Ardennes a été supprimée de la page « Délégations » du site.

21 – <u>Démission du délégué Frédéric FONTANINI</u> :
Le comité regrette la démission de Frédéric FONTANINI tout en comprenant et acceptant ses motivations.
Il le remercie beaucoup pour tout le travail qu'il a effectué bénévolement à la tête de la délégation PACA-Corse et lui souhaite toute la réussite possible dans son nouvel environnement.
Un appel à candidature sera envoyé aux adhérents de la délégation concernée.
Stéphanie MELZER le fera par mail et Gérard BERNIER par courrier aux adhérents sans email.

22 – <u>Cartes de membre 2023</u> :
Jocelyne SCHOEN va demander à Olivier MASSOT d'envoyer les cartes de membre du CAT 2023 aux adhérents qui ont adhéré ou renouvelé leur adhésion.

23 – <u>Questions diverses</u> :
A – Demande de nouvelle appellation de la délégation « Atlantique » en « Bretagne-Atlantique », formulée par la déléguée Françoise HILAIRE.
Après étude et discussions sur la demande de la déléguée, le comité lui propose de procéder à un vote parmi ses adhérents pour connaître leurs vœux entre les propositions suivantes : Atlantique, Bretagne et Bretagne-Atlantique.

B – Demande de réintégration de M.FANUCCI :
La décision a été prise précédemment par l'ensemble du comité et la réintégration de M. FANUCCI n'est pas d'actualité.

C – Les questions et demandes présentées par le docteur vétérinaire Pascal MATHIAN ne sont pas du ressort de notre Club dont il est adhérent.

Fin de réunion : 22/12/2022 à 01H00.

Le secrétaire général
Gérard Bernier

La Présidente
Jocelyne Schoen

Coordonnées secrétariat /// Tel : 07.57.47.81.21 /// Email : contact@teckelclubfrance.com
Boîte aux lettres du Club : Jocelyne Schoen : 4 rue des Hautes Eaux - 67860 RHINAU

Siège social : 11 rue des Thérouns – Lieudit Les Roucans, 34490, Murviel Les Béziers
Association de Race agréée par la Ministère de l'Agriculture // Décret 66709 du 21/09/1966 // Arrêté de septembre 1970